



# Cadre de RéconciliAction sur la gouvernance concernant l'engagement auprès des Autochtones

La Stratégie d'engagement auprès des Autochtones de Santé publique Sudbury et districts est un document fondamental pour les mesures que prend notre organisme en soutien à la réconciliation. Il s'agit d'une stratégie tournée vers l'intérieur qui vise à orienter les mesures opérationnelles pour s'engager auprès des peuples autochtones et de leurs communautés dans notre zone de service. Le Cadre de RéconciliAction sur la gouvernance concernant l'engagement auprès des Autochtones est aligné sur la [Stratégie d'engagement](#) et favorise sa promotion sur le plan de la gouvernance. C'est un prolongement de la Stratégie d'engagement auprès des Autochtones qui correspond à la [Ligne directrice sur l'équité en matière de santé](#) du ministère de la Santé et aux [Lignes directrices concernant les relations avec les communautés autochtones](#), et qui comprend des recommandations claires pour le Conseil de santé.

## Vision



Travailler ensemble au développement de communautés autochtones saines et dynamiques en les soutenant dans leur poursuite de la santé et du bien-être autodéterminés.

## Mission

Santé publique Sudbury et districts travaille avec les peuples et les communautés autochtones de la région afin de consolider conjointement les programmes et les services de santé publique pour tous.



## Valeurs

### Confiance

#### gwekwendimoowin

C·V·<19σΓ·∇·Δ²

Tapwewakenimiwewin

### Humilité

#### miiniwaa dibadendizowin

C<UσJ·Δ²

Kistenimiwewin

### Respect

#### mnaadendimoowin

P^UσΓΔ·∇·Δ²\_x

Tapahatenimowin

## Orientation stratégique I:

Le Conseil de santé orientera son travail à l'aide des connaissances de la communauté autochtone et des renseignements qu'elle nous fournit.

Grâce à la contribution et aux conseils des Autochtones, les conseils de santé peuvent créer des occasions pour adapter, améliorer et mettre au point des services culturellement appropriés qui soient propres à leur territoire, et que les peuples autochtones seront plus susceptibles d'utiliser. Les résultats pour la santé seront ainsi meilleurs.

Pour ce faire, le Conseil de santé procédera comme suit :

- Créer des mécanismes afin que les communautés autochtones interviennent de manière soutenue et significative auprès de lui.

### Étapes exploratoires

- Élaborer un processus pour créer un cercle consultatif des Autochtones et des aînés auprès du Conseil de santé.
- Favoriser la sélection d'Autochtones nommés par les municipalités et la province pour siéger au Conseil de santé.

## Orientation stratégique II:

Le Conseil de santé s'engagera dans des rapports significatifs pour soutenir le bien-être de la communauté autochtone.

Renforcer les liens locaux entre les communautés autochtones et les conseils de santé permet d'améliorer les programmes et services de santé publique, ce qui apporte de



meilleurs résultats pour la santé. Les rapports reposent sur la confiance, l'engagement, le pouvoir d'influence et la capacité manifestés dans les communautés locales, compte tenu du fait que les établir est un processus continu qui prend du temps.

Pour ce faire, le Conseil de santé procédera comme suit :

- Développer des relations mutuellement bénéfiques, respectueuses dans le but d'améliorer les systèmes de santé publique avec et pour les peuples autochtones.
- Assurer des relations durables par un engagement sécuritaire, significatif et mutuellement bénéfique sur le plan culturel.
- Appuyer les efforts des Autochtones pour améliorer la santé et le bien-être.

### Étapes exploratoires

- Veiller à ce que les membres du Conseil s'engagent à participer aux événements qu'organisent les Autochtones, comme les activités entourant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, les journées des peuples autochtones, les congrès sur la santé des Autochtones et les rassemblements communautaires, le cas échéant.
- Examiner la possibilité de créer des partenariats officiels ou de conclure des ententes de services avec des partenaires autochtones.

## Orientation stratégique III:

### Le Conseil de santé renforcera son aptitude à la sécurité culturelle.

Participer à la formation sur la sécurité culturelle pour en savoir plus sur les coutumes et les traditions des communautés autochtones de la région permettra aux conseils de santé de dialoguer afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des Autochtones concernant la santé publique.

Pour ce faire, le Conseil de santé procédera comme suit :

- Apprendre des expériences du personnel et des partenaires et partager celles-ci en travaillant avec les peuples autochtones.
- S'engager à profiter des occasions de formation continue.



## Étapes exploratoires

- Participer régulièrement aux ateliers de formation sur l'engagement auprès des Autochtones qui sont réservés au Conseil de santé.
- Profiter des occasions de formation sur le territoire.
- Saisir les occasions de visiter les divers secteurs qui forment le territoire des districts du Conseil en dehors du Grand Sudbury et de se renseigner à leur sujet afin de recevoir ces enseignements.

### **Orientation stratégique IV:**

## Le Conseil de santé préconisera la santé des Autochtones et s'associera pour l'améliorer.

Le Conseil de santé mènera et appuiera l'analyse de l'équité en santé, l'élaboration de politiques, et y participera avec d'autres parties concernées, en plus de promouvoir des politiques publiques saines qui réduisent les iniquités en santé.

Pour ce faire, le Conseil de santé procédera comme suit :

- Agir à titre d'allié dans le cadre d'efforts menés par la communauté autochtone pour améliorer la santé publique.
- Collaborer avec les autres territoires pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en santé (particulièrement en éduquant le public).

## Étapes exploratoires

- S'associer avec d'autres organismes alliés, y compris d'autres bureaux de santé locaux, les services de police, les organismes de santé et services sociaux, les municipalités, le secteur des organisations non gouvernementales, et ainsi de suite, en soutien à la représentation autochtone dans les organismes et les comités de gouvernance.
- Interagir avec les associations provinciales [p. ex., l'Association of Local Public Health Agencies (ALPHA), l'Association pour la santé publique de l'Ontario (OPHA)] afin de promouvoir l'inclusion de membres autochtones dans les conseils de santé de l'Ontario.
- Se prononcer et agir en soutien aux droits issus des traités (p. ex., la cause des annuités découlant du Traité Robinson-Huron, les normes appropriées de



consultation auprès des communautés autochtones sur l'exploitation minière et les autres initiatives touchant les ressources naturelles).

